

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE MATANE**

**Entrée en vigueur  
du règlement numéro VM-357**

---

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la ville de Matane a adopté le 1<sup>er</sup> mai 2023, le *Règlement numéro VM-357 relatif à la démolition d'immeubles*.

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Que ce règlement a reçu le certificat de conformité de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie le 18 mai 2023 et qu'il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Matane ce vingt-troisième jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Gagnon, oma  
Avocate